



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
Présents : 15
En exercice : 17
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **JEUDI VINGT CINQ JANVIER**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 janvier 2024**

Présents : BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,
BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine,
RENAUDIN Didier, BLAIS, Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, ~~LOUIS Gilles, AUDEBERT~~
~~Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : AUDEBERT Délizia, LOUIS Gilles

Absents ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance :
MOTARD Daniel

**DE 006-2024-01-006 VENTE D'UN TERRAIN POUR L'ETABLISSEMENT D'UN RELAIS PETITE
ENFANCE**

Le maire rappelle aux élus que la commune avait été sollicitée par la Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) pour l'implantation d'un bâtiment dédié au Réseau
Petite Enfance.

Le maire propose de soumettre à l'acquisition de la CARA le terrain sis chemin de Sable à côté
de la Maison d'Assistantes Maternelles, cadastré section A n° 2845 d'une contenance de 350 m².
Considérant l'avis des domaines du 29/08/2023, le maire propose au conseil municipal de vendre
le terrain au prix de 20€/m² auquel il convient d'ajouter les frais de défrichement opérés par la
commune, le prix du terrain (hors viabilisation, constitution de la voirie de desserte et
stationnement) s'élèverait à 12.000€

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 30 janvier 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville



Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- **ACCEPTÉ** de vendre à la CARA le terrain cadastré section A n° 2845 d'une contenance de 350 m²
- **PROPOSE** à la CARA ce terrain au prix de 12.000€ net vendeur (hors viabilisation, constitution de la voirie de desserte et stationnement)
- **DIT** que la CARA supportera les frais d'acquisition liés à cette transaction
- **DIT** qu'une voirie sera créée pour desservir ce terrain et la MAM communale sur le terrain communal cadastré section A n° 2847
- **DIT** que l'espace de stationnement desservant le terrain de la CARA et la MAM communale sera mutualisé et réalisé sur le terrain communal cadastré section A n° 2847
- **DIT** que les travaux de viabilisation des terrains, de création de chemin d'accès, de création de parking seront supportés à parts égales par la CARA et la commune,
- **DIT** que la commune fera procéder à la réalisation de ces travaux, qu'elle en supportera les frais et que la CARA remboursera à la commune après travaux la part lui incombant,
- **DIT** que l'usage de l'espace de stationnement et de la voirie desservant les terrains cadastrés section A n°2845 et 2846 fera l'objet d'une convention de servitudes à intervenir entre la CARA et la commune
- **CHARGE** le maire de contacter la CARA pour lui soumettre ces propositions et l'autorise à signer tous documents nécessaires à intervenir pour mener à bien ces propositions.



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 30 janvier 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Nôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél.: 0546364123 ■ Fax: 0546369242
 etaules@mairie17.com ■ www.mairie-etaules.fr